AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-9-81843863

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : G. VARLET — Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

Bulletin n° 29 - 31 Août 1981

VIGNE

OÏDIUM : Dans certaines parcelles, en particulier de Chardonnay, l'oïdium a pris une extension exceptionnelle, compromettant parfois gravement la récolte. En situation tardive où la véraison est encore peu avancée, il est prudent de continuer la protection. Il sera parfois intéressant de faire précéder le traitement anti-oïdium d'une application de *permanganate de potassium à la dose de 125 à 150 g/hl* ; ajouter un mouillant et effectuer une pulvérisation copieuse (au moins 600 litres à l'hectare). Le traitement anti-oïdium (*soufre en poudrage* de préférence) doit suivre dans les meilleurs délais. Rappelons aussi qu'en présence de foyers deux applications à 8 jours d'intervalle sont conseillées avec *Rubigan 4* ou *Bayleton 5*.

POURRITURE GRISE : Les prévisions de dates des vendanges, selon les vignobles, doivent être prises en considération pour effectuer le quatrième traitement spécifique anti-pourriture afin de respecter scrupuleusement les délais d'application avant récolte :

21 jours pour *procymidone* (*Sumisclex*)
15 jours pour *vinchlozoline* (*Ronilan*) et *iprodione* (*Rovral*)

Malgré les conditions météorologiques actuelles défavorables à l'implantation et à l'extension de cette maladie, ce dernier traitement peut être important pour une année dont la production s'annonce dans l'ensemble de faible à moyenne.

ETOURNEAUX (SAONE-ET-LOIRE) : Un groupe de travail comprenant l'I.N.R.A. (Station de la Faune Sauvage à JOUY-EN-JOSAS), l'A.C.T.A., le Service Viticole de la Chambre d'Agriculture de SAONE-ET-LOIRE et le Service de la Protection des Végétaux a décidé récemment d'essayer la méthode d'effarouchement accoustique préconisée par l'I.N.R.A. Des appareils seront mis en place prochainement dans le Val de Saône où les dégâts sont habituellement les plus sensibles. Les viticulteurs de cette région seront informés en temps utile, mais pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Chambre d'Agriculture à MACON (Service Viticole) - Tél. (85) 38.50.66.

Par ailleurs une enquête est en cours afin de mieux connaître les zones intéressées et de détecter les dortoirs d'étourneaux. Toute personne qui pourrait donner des informations à ce sujet est priée de les adresser à :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX (poste de MACON)
Cité administrative - MACON - Tél.(85) 38.63.63

CULTURES LÉGUMIÈRES

DESHERBAGE OIGNONS DE SEMIS : Ne sont utilisables en pré-levée que les deux produits suivants :
- *propachlore* (*Ramrod L*)
- *chlorthal* (*Dacthal Procida*)

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P191